

**Vue d'ensemble des compétences opérationnelles pour EXP aux examens en entreprise (version 2023)**

Domaine de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles			
A	Préparation à la procédure de qualification (PQ)	A1 : Clarifier les conditions cadre et l'organisation spécifique de la procédure de qualification.	A2 : Organiser ses propres interventions et activités.	A3 : Clarifier les caractéristiques des examens écrits, oraux et pratiques et identifier les critères d'évaluation.	
B	Réalisation d'examens de la procédure de qualification	B1 : Ouvrir l'examen et communiquer le déroulement de l'examen.	B2 : Réaliser des examens écrits, oraux et pratiques.	B3 : Dresser un procès-verbal compréhensible du déroulement de l'examen et des prestations des candidates et des candidats.	B4 : Consigner les incidents spéciaux et appliquer les modalités d'exclusion en cas de comportement illicite.
C	Évaluation des examens de la procédure de qualification	C1 : Évaluer les prestations des candidats et les justifier de manière compréhensible.	C2 : Se mettre d'accord au sein de l'équipe EXP en cas de divergences d'évaluation.	C3 : Consigner l'évaluation finale de manière compréhensible et la transmettre.	
D	Suivi du processus de qualification et amélioration de la qualité	D1 : Réfléchir aux missions d'examen et en tirer les conséquences pour les missions futures.	D2 : Participer à des consultations et répondre aux plaintes.	D3 : Participer à la réunion finale de l'EXP et définir des mesures d'amélioration.	D4 : Transférer les connaissances acquises lors des formations continues EXP dans sa propre activité.